

## Règlement

- 1° L'installation se fera à partir de 6 heures après présentation devant un placier.
- 2° Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsable des litiges tels que pertes, vols, détériorations, non fonctionnement de l'appareil ou de l'objet exposé. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur et notamment en ce qui concerne les armes, les produits inflammables ou objets à caractère dangereux... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité d'accidents corporels.
- 3° Les places non occupées après 8 heures ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité (en cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs).
- 4° En cas de mauvais temps, la manifestation ne sera ni reportée ni remboursée et aucune indemnité ne sera versée pour toute dégradation due à l'intempérie.
- 5° La vente d'animaux vivant est interdite pour les exposants.
- 6° La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement, toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse bénéficier du remboursement de sa réservation.
- 7° Tables et chaises non fournies.
- 8° Penser à vous munir d'une pièce d'identité correspondante au numéro déclaré sur la fiche d'inscription. Les services de gendarmerie pouvant à tout moment effectuer un contrôle.
- 9° Tous les emplacements devront être laissés propres au départ de l'exposant.